

**VOS RÉFÉRENCES**

Tél : 06 72 91 60 10  
Fax :  
Mail : [cl.hurault@laposte.net](mailto:cl.hurault@laposte.net)

DATE	18/12/2014
DEVIS N° :	GB14/00339
VALIDITÉ DU DEVIS	2 mois
RÈGLEMENT	30 jours



**VOTRE INTERLOCUTEUR**

Gaëtan Briand 06.01.36.56.15

MAIRIE DE SAINT DIDIER  
MONSIEUR HURAUT  
12 PLACE DE L EGLISE  
35220 SAINT DIDIER

Code	Désignation	Quantité	Prix Hors Taxe	Montant HT
STI01EPE	<p><b>STRUCTURE DE JEUX MONOBLOC</b> Enfants de 2 à 6 ans <b>Poteaux et planchers Inox 76 mm monobloc.</b> <b>Tous les panneaux décors polyéthylène 19 mm, teinté dans la masse et recyclable contrairement au HPL.</b> Glissière toboggan inox, visserie Inox. Toutes parties métallique INOX. L 3,25 m x l 3,15 m. Hauteur plancher 0,90 ml , hauteur totale 2,10 ml. (Voir descriptif joint)</p> <p><b>Qualités ludiques du jeux</b></p> <p><b>Toboggan</b> <b>Panneaux de manipulations</b> <b>Accès par échelon marches</b> <b>Mur d'escalade incliné</b> <b>Toit sur tour</b> <b>Cabane type kiosque</b> <b>Passage tunnel</b> <b>Comptoir marchand</b></p> <p><b>A SPITTER</b> L'unité</p>	1	8 933,00	8 933,00
STI1524TF	<p><b>STRUCTURE DE JEUX MONOBLOC</b> Enfants de 4 à 14 ans <b>Poteaux et planchers Inox 76 mm monobloc.</b> <b>Tous les panneaux décors polyéthylène 19 mm, teinté dans la masse et recyclable contrairement au HPL.</b> Glissière toboggan inox, visserie Inox. Toutes parties métallique INOX. L 4,10 m x l 3,55 m. Hauteur plancher 1,50 m , hauteur totale 2,30 ml. (Voir descriptif joint)</p> <p><b>Qualités ludiques du jeux</b></p> <p><b>Toboggan fond inox</b> <b>Passerelle pont mobile</b> <b>Mat de pompier</b> <b>Mur d'escalade vertical</b> <b>Filet d'escalade droit</b></p> <p><b>A SPITTER</b> L'unité</p>	1	9 477,00	9 477,00



**TOUS NOS JEUX SONT CONFORMES A LA NORME 1176-1**

Code	Désignation	Quantité	Prix Hors Taxe	Montant HT												
PI01	<p><b>PANNEAU D'INFORMATION A SCELLER</b>  <b>Plastif. recto verso brillante 2 ans monomère anti UV</b>  <b>Contre collage recto seul sur PVC expansé 5 mm</b></p> <p>Poteau support à sceller en Acier Galvanisé à chaud  Visserie Inox et cache Boulon  A sceller  L'unité</p>	2	155,00	310,00												
SCS	<p><b>FOURNITURE ET APPLICATION DE SOL COULE</b>  <b>SOUS LES DEUX STRUCTURES</b></p> <p>Délimitation des zones suivant plan d'implantation du ou des jeux  Application du sol amortissant comprenant :</p> <p><b>Sous couche amortissante</b> composée de granulats <b>EPDM</b> suivant HCL des jeux (Densité 8 kg/m<sup>2</sup> pour une épaisseur de 10 mm)</p> <p><b>Couche de confort composée de granulat de caoutchouc naturel colorés dans la masse, connu sous le nom d'EPDM résistant aux UV, épaisseur minimale 10 mm.</b>  <b>Qualité d'EPDM garantie avec une composition en élastorème &gt; à 21%</b></p> <p>Liant en résine de polyuréthane monocomposant sans solvant.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>M<sup>2</sup></th> <th>HAUTEUR DE CHUTE</th> <th>EPAISSEUR EN MM</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>36</td> <td>&lt;1,00=1,00 ml</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>24</td> <td>1,5</td> <td>50</td> </tr> <tr> <td>19</td> <td>2,1</td> <td>80</td> </tr> </tbody> </table> <p>Forfait</p>	M <sup>2</sup>	HAUTEUR DE CHUTE	EPAISSEUR EN MM	36	<1,00=1,00 ml	30	24	1,5	50	19	2,1	80	1	8 646,00	8 646,00
M <sup>2</sup>	HAUTEUR DE CHUTE	EPAISSEUR EN MM														
36	<1,00=1,00 ml	30														
24	1,5	50														
19	2,1	80														
D3590XL	<p><b>TABLE DE PING PONG EXTERIEUR</b></p> <p>Table de Ping Pong ectérieure antivandalisme, spécialement adaptée à tout types d'environnements.  Piètement conforme à la pratique du Handisport.  Coloris possibles à préciser à la commande : Bleu ou vert  <b>Épaisseur du plateau polyester 35 mm, coins carrés.</b>  Filet laqué  Caissons polyester d'une épaisseur de 3 mm lestables jusqu'à 600 KG.  (Voir descriptif joint)  L'unité</p>	1	1 256,00	1 256,00												
COMB09I	<p><b>BUT COMBINE HAND FOOT BASKET</b>  <b>BARREAUDE TOUT INOX</b></p> <p><b>Conforme à la norme NFEN749, EN1271, EN 52409 et EN15312</b></p> <p>Pratique du Handball, Football et basket.</p> <p><b>Poteaux en tube Inox 304 L microbillé 100 x 100</b> , panneaux de basket en Color core 1200x900 ½ lune, cercles réglementaires renforcés fixés directement sur la structure.</p> <p>Cadres <b>Barreaudées Inox microbillée</b> , lisses horizontales réalisés en tube rectangulaire 50x30, lisses verticales en tube Ø30 mm, ensemble mécano soudé Inox Microbillé</p> <p>But en partie haute arrière panneau basket sans cadres barreaudés  But de Hand en 3 x 2 m intérieur.  But de Basket hauteur 3,05 ml ou 2,60 ml, réglable  Sur platine  L'unité</p>	2	2 600,00	5 200,00												



**TOUS NOS SOLS SONT CONFORMES A LA NORME 1177**



**TOUS NOS SOLS SONT CONFORME A LA NORME 1177**



Code	Désignation	Quantité	Prix Hors Taxe	Montant HT
01DOSC01	<b>FOURNITURE D'UN DOSSIER DE CONFORMITE</b> <i>Une fois les travaux réalisés, la société SDU vous fournira un dossier complet comprenant un carnet de maintenance et d'entretien comprenant :</i> <b>Un CR Rom avec certificat de conformité, plan de colisage, notice complet de montage et pièces détachés</b> <b>Un certificat de capacité</b> <b>Le dossier de maintenance et d'entretien du jeu</b>	1	OFFERT	
01TSTSL	<b>TESTS DE CONFORMITE DES SOLS AMORTISSANTS</b> <b>Nous ne pouvons pas être Juge et Partie. C'est donc pourquoi la société S.D.U. fait appel à la société CERES indépendante pour la réalisation de ces tests.</b> Déplacement d'un technicien sur le site. Test Hic des surfaces ammortissantes Rédaction et expédition d'un rapport de contrôle une fois les tests réalisés Forfait pour la structure	1	480,00	480,00
<b>DES GARANTIES EXCEPTIONNELLES</b>				
<b>15 ANS SUR LES POTEAUX DES STRUCTURES ET DES COMPOSANTS INOX</b> <b>10 ANS SUR LES BRIS DES PANNEAUX POLYETHYLENE HDPE 500</b> <b>10 ANS POUR LA FOURNITURE DES PIECES DE RECHANGE</b> <b>5 ANS CONTRE LES BRIS DE RESSORTS</b> <b>5 ANS CONTRE LES BRIS DE NOS BARRES ET RAMPES INOX</b> <b>2 ANS CONTRE TOUS VICE DE FABRICATION POUR L'ENSEMBLE DES AUTRES PIECES DU JEU</b>				



Retrouvez nos produits sur notre site [www.sport-developpement-urbain.fr](http://www.sport-developpement-urbain.fr)

Signature et cachet si acceptation

Récapitulatif

Port HT		0,00
Total HT		34302,00
TVA	20 %	6860,40
Total TTC EUROS		41162,40

# CONDITIONS GENERALES DE VENTES

## **1 – Application :**

Les conditions générales de vente sont applicables à toutes les commandes de fournitures et/ou prestations de services passées à la société Sport et Développement Urbain, dont le siège se situe 35 rue du maréchal Leclerc, 56500 Locminé.

La société Sport et Développement Urbain se réserve le droit de modifier, compléter ou annuler à tout moment certains éléments des conditions générales de ventes, en informant au préalable ses clients par le biais d'un courrier ou courriel.

Les conditions générales de ventes applicables sont celles en vigueur à la date de l'accusé de réception de commande reçu par le client.

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales, qui prévalent sur toutes les clauses générales pouvant figurer sur les documents de l'acheteur, sauf dérogation formelle de notre part.

## **2 – Les prix :**

Les prix de la facturation des prestations et marchandises est celui en vigueur au jour de l'accusé de réception de la commande. Nos prix sont stipulés sans remise, rabais ou ristourne.

## **3 - Catalogues :**

Les prix qui figurent sur notre catalogue sont donnés à titre indicatif. Nous nous réservons la possibilité de les modifier.

Toutefois, si des erreurs se glissent dans notre catalogue, le client ne pourra s'en prévaloir, dès lors que la rectification lui aura été indiquée sur l'accusé de réception de commande.

La société S.D.U. se réserve le droit de modifier, transformer ou supprimer toutes références de son catalogue.

Les photos sont données à titre indicatif et ces dernières ne sont pas contractuelles.

## **4 – Transport et frais liés :**

Le barème de transport est le suivant :

Equipements sportifs et ludiques :

Les frais de port sont fonction du montant des équipements hors taxe facturés. (La pose n'est pas retenue dans le calcul).

\* Commande inférieure ou égale à 100 €ht, participation aux frais de port, gestion et emballage de 15 € ht

\* Commande d'un montant inférieur ou égal à 1000,00 € hors taxe : 9 % du montant des équipements facturés.

\* Commande supérieure à 1000.00 € hors taxe : Franco de Port (France Métropolitaine hors Dom Tom).

Peinture de Traçage de Terrain de sports

Les frais de port sont fonction du montant hors taxe facturé.

\* Commande inférieure ou égale à 100 €ht, participation aux frais de port, gestion et emballage de 15 € ht

\* Commande d'un montant inférieur ou égal à 500,00 € hors taxe : frais de port en sus.

\* Commande supérieure à 500.00 € hors taxe : Franco de Port (France Métropolitaine hors Dom Tom).

\* Commande d'une palette de 900 kg : Franco de port (France Métropolitaine Hors Dom Tom).

La société S.D.U. se réserve le droit, dans le cadre de négociations commerciales, de revoir le montant des frais de port à facturer.

Les frais supplémentaires occasionnés par un transport par voie maritime ou aérienne seront facturés en sus.

Si un client souhaite bénéficier d'un emballage ou d'un transport autre que celui prévu par nos services, cette prestation lui sera facturée.

Tous les produits voyagent aux risques et périls du destinataire. Il doit vérifier à la livraison l'état du matériel reçu. En cas d'avarie ou de problème, l'information doit être notée sur le bordereau de livraison avec précision. Il est également nécessaire d'indiquer le nom de la personne qui a réceptionné la marchandise. L'anomalie doit être communiquée par lettre recommandée au transporteur 48 heures après la date de livraison.

Contactez rapidement notre service commercial au : **02 97 61 65 57**

(En cas de non respect de ces procédures, il nous est difficile de régler efficacement tous litiges avec les sociétés de transport).

## **5 – Délai :**

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Les retards éventuels ne justifient pas l'annulation de la vente, le refus du matériel ou de réclamation des dommages et intérêts.

Dans le cas des appels d'offres, les cas de forces majeures ou d'intempéries stipulées dans le règlement de consultation font foi. S'ils ne sont pas indiqués dans le cahier des charges, aucune réclamation ne pourrait être validée.

## **6 – Propriété des marchandises livrées :**

Selon les dispositions de la loi N°80335 du 12.05.1980, les marchandises livrées resteront la propriété de la Société Sport et Développement Urbain jusqu'au paiement intégral du prix en principal et accessoires.

Cette disposition ne fait pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la réalisation de la vente, des risques de perte et de détérioration des biens vendus.

En cas de pose des produits par la société S.D.U, le client s'engage à réserver un endroit de stockage proche du chantier, sécurisé et adapté au produit fourni.

## **7 – Paiement :**

**Mode de Paiement :**

Par chèque Bancaire à l'ordre de la société Sport et Développement Urbain.

Par Mandat administratif sur le compte de la société Sport et Développement Urbain, dont le R.I.B. figure sur la facture reçue par le client.

La société Sport et Développement Urbain ne pratique pas l'escompte pour paiement comptant.

La Société S.D.U n'accorde pas de crédit (hors délai de paiement figurant sur la facture). De plus, aucun paiement échelonné n'est autorisé.

**Délai de Paiement :**

Le client s'engage à respecter le délai de paiement qui est indiqué sur la facture. Le défaut de paiement dans les délais prévus et, après mise en demeure, entraîne le paiement d'intérêts moratoires au taux de l'intérêt légal en vigueur majoré de huit points, sans que cette majoration ne nuise à l'exigibilité de la dette.

## **8 – Réclamations :**

En cas de réclamation, le client ne peut suspendre le règlement de nos factures. Toute réclamation doit nous être formulée par écrit dans les 48 heures qui suivent la réception du ou des produits ou réception des travaux.

Aucun retour ne pourra être accepté sans notre accord préalable, les frais de retour sont à la charge du client sauf stipulation spécifique de la société S.D.U.

## **9 – Litiges :**

Notre société fait élection de domicile à son siège social. Toute contestation relative à l'exécution ou l'interprétation de nos conditions de vente sont de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de LORIENT quelles que soient les conditions du contrat et le mode de paiement, même en cas de pluralité de défendeurs.